

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOU - représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 003-262/11/CC

**■ Approbation de la participation de Marseille Provence Métropole à l'augmentation de capital numéraire de la Société Publique Locale Sémidep Ciotat
DDEAIAG 11/6004/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Conseil de Communauté du 1^{er} octobre 2010, a délibéré sur la participation de Marseille Provence Métropole au Plan Stratégique à Long Terme du Domaine des Industries et des Activités Maritimes de la Ciotat et à la transformation de la Sémidep Ciotat en Société Publique Locale Sémidep Ciotat. L'objectif est d'atteindre sur le site du Domaine des Industries et des Activités Maritimes de La Ciotat, un doublement du nombre des entreprises accueillies, un doublement du chiffre d'affaires réalisé (de 50 millions à 100 millions d'euros) et un doublement de l'emploi (de 500 à 1.000 emplois).

Cette délibération portait sur :

- le principe d'une prise de participation au capital de la SPL Sémidep Ciotat à hauteur de 100.007 euros dans le cadre de la mise en œuvre du Plan à Long Terme,
- le Plan à Long Terme d'un montant de 43 millions d'euros et le principe d'une participation de MPM sous forme de subvention d'équipement à hauteur de 4.906.667 euros.

L'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la SPL Sémidep Ciotat a délibéré, le 3 décembre 2010, afin de porter le capital de 12.817.081,30 euros (84.074 actions) à 14.860.673,55 euros (97.479 actions), par l'émission au pair de 13.405 actions, soit une augmentation du capital de 2.043.592,25 euros. La valeur de l'action est de 152,45 euros.

Avant l'augmentation, MPM possédait 18.749 actions pour une valeur de 2.858.285,05 euros. Sa part représentait 22,3 % du capital. La proposition d'augmentation de capital à souscrire par MPM est de 656 actions pour une valeur de 100.007,20 euros. La part de MPM représentera 19,91 % du total du nouveau capital.

La répartition de cette augmentation est la suivante :

Actionnaires	Capital avant augmentation		Proposition d'augmentation		Capital après augmentation		
	en titres	en euros	en titres	en euros	en titres	en euros	en %
Département 13	36.974	5.636.686,30	11.765	1.793.574,25	48.739	7.430.260,55	50,00
Région PACA	24.351	3.712.309,95	820	125.009,00	25.171	3.837.318,95	25,82
MPM	18.749	2.858.285,05	656	100.007,20	19.405	2.958.292,25	19,91
Ville La Ciotat	4.000	609.800,00	164	25.001,80	4.164	634.801,80	4,27
Totaux	84.074	12.817.081,30	13.405	2.043.592,25	97.479	14.860.673,55	100,00

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a également délibéré sur le délai de souscription. Il est ouvert à compter du 2 janvier 2011 et sera clos le 31 mai 2011. Elle a également décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver en totalité la souscription nouvelle aux collectivités actionnaires.

Les actions nouvelles sont libérées en numéraire en totalité lors de la souscription. Elles sont soumises à toutes les dispositions statutaires, sont entièrement assimilées aux actions anciennes et jouissent des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation du capital.

Les souscriptions seront reçues au siège social et les fonds provenant de la souscription seront déposés auprès du Crédit Agricole.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération ECO 3/648/CC prise le 15 octobre 2004 du Conseil de Communauté ;
- La délibération ECO 8/482/CC prise le 29 juin 2007 du Conseil de Communauté ;
- La délibération DEV 003-2314/10/CC du 1^{er} octobre 2010 du Conseil de Communauté ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les investissements envisagés dans le Plan à Long Terme qui poursuivent l'orientation industrielle du domaine public maritime de La Ciotat ;
- Le choix fait pour ce site idéalement situé, d'accueillir des entreprises liées à la filière maritime, correspond à un marché en développement ;
- Les enjeux de création d'entreprises et d'emplois suscités par cette activité sont de nature à dynamiser l'ensemble du territoire métropolitain.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'augmentation de capital de la SPL Sémidep Ciotat à hauteur de 100.007,20 euros par la souscription de 656 actions émises au pair et libérées en numéraire.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer le bulletin de souscription ci-annexé et à procéder au versement des fonds.

Article 3 :

Les crédits nécessaires relatifs à cette opération sont inscrits au budget 2011 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Article 2042 – Fonction 90 – Sous Politique B 320 – Projet 1444

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI